

**DEPARTEMENT**

Dordogne

**ARRONDISSEMENT**

Sarlat

**CANTON**

St Cyprien

**COMMUNE DE DOMME****PROCES-VERBAL****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****NOMBRE***de conseillers**En exercice :15**De présents :12**De votants :15*

L'an deux mil dix sept, le 13 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs GOUNARD - LAGRANGE – LAHALLE - TROUBADY - ARMAGNAC – COUSIN – CASSAGNOLE – PLETT – PASQUET – OZANNE – JOURDAN – GERMAIN.

**Etaient absents :** M. CAMINADE (procuration à M. OZANNE), Mme DUFOUR (procuration à M. COUSIN), M. LAMBERT (procuration à M. CASSAGNOLE).

**Le Secrétariat de séance était assuré par :** M. Pasquet.

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 15/12/2017.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 14/12/2017.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 03/11/2017.

**Réalisation d'un emprunt  
A court terme**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la réalisation à la Banque Postale d'un emprunt d'un montant de 350.000 EUROS destiné à financer sa trésorerie dans l'attente du versement de subventions qui lui ont été allouées. Cet emprunt aura une durée de totale de deux ans. Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la Banque Postale par suite de cet emprunt avec paiement des intérêts suivant le taux choisi. Les intérêts seront payables trimestriellement au taux FIXE de 0,40 %. Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement de 0,15 % du montant du prêt Le remboursement par anticipation est autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires. La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt. L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la Banque Postale. M. Jean-Claude Cassagnole, Maire de Domme, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

**Aménagements des espaces  
Publics rue Eugène Le Roy et  
Rue des Fontaines : avenant  
au lot VRD + main-courante**

Le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la rue Eugène Le Roy et de la rue des Fontaines sont en cours de réalisation dans le cadre d'un marché complémentaire aux travaux d'aménagement de la Bastide et présente :

- un avenant en plus value sur le lot VRD pour des travaux concernant des reprises de seuils, Colas Sud Ouest étant titulaire du lot et le montant de cet avenant s'élevant à 3.450,00 € HT ;
- un devis de Sarlat Métallerie, d'un montant HT de 2.970,00 € pour la réalisation et la pose d'une main-courant sur poteau rue des Fontaines.

**Travaux d'aménagement de  
L'APC : avenant au lot 1  
(gros œuvre)**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité adopte l'avenant et le devis précités et autorise le Maire à les signer.

Le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de l'Agence Postale Communale dans l'Hôtel du Gouverneur sont en cours de réalisation et présente un avenant en plus value sur le lot n° 1 (gros œuvre) pour des travaux concernant :

- le piquage et le rejointoiement des bas de murs ;
- la réalisation d'une jardinière devant la porte d'entrée en pierre de taille jaune ;
- le pavage supplémentaire devant la porte d'entrée en remplacement du béton désactivé.

Il rappelle que la SARL Malaurie est titulaire du lot n° 1 et indique que le montant de cet avenant s'élève à 1.575,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité adopte l'avenant précité et autorise le Maire à le signer.

**Installation d'un équipement  
(sonorisation et audio-visuel)  
pour la salle de la Rode :  
réalisation de travaux  
complémentaires**

Le Maire rappelle que par délibération du 10 avril 2017, le Conseil Municipal a confié à l'entreprise « Le Scénopole », la fourniture et l'installation d'un équipement (sonorisation et audio-visuel) pour la salle de la Rode. Il indique que l'installation de cet équipement nécessite des travaux complémentaires : habillage de la salle de projection et création d'une ouverture. Des devis sont présentés en vue de la réalisation de ces travaux :

- Habillage de la salle de projection : devis de l'entreprise Patrick Faugère d'un montant HT de 1.435,00 € ;
- Création d'une ouverture : devis de l'entreprise Einaudi Maçonnerie Restauration d'un montant HT de 755,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité adopte les devis visés ci-dessus et autorise le Maire à le signer.

**Virements de crédits au  
Budget 2017 de la  
Commune de Domme**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de la Commune de Domme pour l'exercice 2017 sont insuffisants et qu'il convient d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet des dépenses	Chapitre et article	Diminution sur crédits déjà alloués :	Augmentation des crédits
Aménagement APC	90067-2313	14.975,00 €	
Travaux bâtiments	20062-2313		2.628,00 €
Travaux Voirie	20061-2315		10.675,00 €
Eclairage Public	90064-21534		172,00 €
Acquisition de matériel – Matériel roulant	10031-21571		1.500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>14.975,00 €</b>	<b>14.975,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les virements de crédits mentionnés ci-dessus.

#### Travaux d'aménagement de Voirie à St James et au Blanquet

Le Maire présente un rapport établi par l'Unité d'Aménagement du Conseil Départemental de la Dordogne concernant le marronnier qui pousse au pied du Pont St James, l'arbre étant devenu ancien et encombrant. Le rapport a été demandé par le Maire qui craint que la coupe de l'arbre ne déstabilise le pont qui a connu, il y a 15 ans environ des problèmes de ce genre et a du faire l'objet de travaux de confortement. Suite à une visite sur place, 4 solutions sont préconisées. Parmi ces solutions, une d'entre-elles est considérée comme la plus sécurisante et consiste en une coupe rase au niveau du trottoir sans dévégétalisation. Il sera toutefois de compléter cette coupe par la pose d'un garde-corps au niveau du de l'arbre arasé et de procéder à une dévégétalisation lente du tronc et du système racinaire par perçage de trous et insertions de gousses d'ails (système biologique et non toxique) sans reboucher les trous. Le Conseil Municipal valide cette solution. Alain Germain contactera une entreprise pour la coupe de l'arbre, conformément à la solution retenue.

Alain Germain, Maire-Adjoint, présente des plans établis par l'Unité d'Aménagement du Conseil Départemental de la Dordogne en vue de réaliser une opération de sécurisation de voirie au lieu dit « Le Blanquet » sur le CD 46<sup>E</sup>3. Cette opération vise à élargir l'assiette de la voirie de part et d'autre de celle-ci et nécessitera de la part des propriétaires impactés de céder des parties de terrains au Département, maître d'ouvrage de cette opération. Il est précisé que ces achats seront négociés mais ne feront pas l'objet de procédure d'expropriations. Si un terrain d'entente n'est pas trouvé avec les propriétaires, l'opération sera abandonnée. Le coût de cette opération a été évalué par le département à environ 100.000 € ; la commune y participerait à hauteur de 30 à 40 % au maximum. Le Conseil Municipal donne son accord au Maire pour que celui-ci informe les propriétaires impactés par cette opération et leur demander s'ils seraient éventuellement d'accord pour vendre une partie de leurs terrains au Département.

**Plaque en laiton pour la  
Valorisation des travaux  
D'urgence sur la Porte  
Des Tours**

Le Maire rappelle que par délibération du 09 octobre 2017, le Conseil Municipal a adopté un devis de la société Malinvaud, d'un montant de 2.947,00 € HT, pour la fabrication d'une plaque en laiton, dans le cadre de la valorisation des travaux d'urgence et de mise hors d'eau des graffitis de la Porte des Tours, site classée Monument Historique. Il indique que ce devis ne comprenait pas la gravure du texte en écriture braille, prévue dans le projet conçu par le maître d'œuvre. Le Maire présente un devis complémentaire de la société Malinvaud, d'un montant HT de 590,00 €, afin d'y intégrer le texte en écriture braille, conformément au projet conçu par le maître d'œuvre. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité adopte le devis complémentaire de la société Malinvaud, pour un montant HT de 590,00 € et autorise le Maire à le signer.

**Attribution d'une subvention  
Au syndicat des  
Commerçants des Marchés  
de France en Dordogne**

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Présidente du Syndicat des Commerçants des Marchés de France en Dordogne qui indique que la Fédération Nationale des Syndicats de Commerçants de Marchés de France organisera ses 97èmes assises du 26 au 28 février 2018 au Centre Culturel de Sarlat-La Canéda. Pour l'aider à financer l'organisation de ses assises, elle propose à la commune de Domme un partenariat moyennant le versement d'une subvention de 100 €, le logo de la commune de Domme figurerait alors sur toutes les plaquettes annonçant le programme de la manifestation. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser une subvention de 100 € au Syndicat des Commerçants des Marchés de France en Dordogne.

**Don du comité des Fêtes**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité un don du Comité des Fêtes de Domme d'un montant de 2.742,10 €.

**Projet d'extension du  
Centre d'Incendie et  
De secours**

Le Maire indique que Centre d'Incendie et de Secours de Domme doit faire l'objet de travaux et que le financement doit être assuré pour moitié par le SDIS de la Dordogne et pour l'autre moitié par les communes situées dans son périmètre d'intervention. Ces travaux, d'un montant prévisionnel HT de 407.984,00 €, concernent la restructuration, la réhabilitation et l'extension de la remise, des locaux opérationnels et techniques, la réalisation d'ouvrages extérieurs (terrasse, aire de lavage) et de divers aménagements (clôture, portail, cour). La part revenant à la commune de Domme, calculée par le SDIS de la Dordogne, maître d'ouvrage du projet, s'élève à 49.083,93 € échelonné sur 4 ans, soit 12.270,98 €/an, financement venant en plus du règlement annuel du contingent communal d'incendie s'élevant à 38.000 € environ. Le Maire rappelle qu'il a demandé un échelonnement sur 5 voire 6 ans de la contribution de Domme aux travaux d'extension et que le Président du SDIS de la Dordogne a rejeté cette demande par courrier du 22 septembre 2017. Il rappelle également que le projet ne pourra voir le jour que si les communes concernées en acceptent unanimement les modalités dont celle du financement. Il indique enfin que le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce projet avant la fin de l'année. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- approuve le projet d'extension du Centre de Secours de Domme ;
- approuve le montant de la contribution due par la commune au titre de ces travaux d'extension, soit un montant total de 49.083,93 €, et l'échelonnement sur 4 ans du règlement de cette contribution ;

- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet et à son financement.

#### **Organisation d'un chantier De jeunes internationaux En 2018 avec CONCORDIA**

Le Maire indique qu'une réunion a été organisée le 20 octobre dernier avec les responsables de l'association CONCORDIA pour faire le bilan des différents chantiers qui se sont déroulés à Domme en 2017 et évoquer les projets pour l'année 2018. Deux pistes ont été évoquées concernant les projets pour l'année 2018.

Un projet de fouilles pourrait être réalisé au Château du Roy sous la responsabilité d'un opérateur en archéologie. Les financements seraient extérieurs à la commune qui ne supporterait que les charges relatives à l'hébergement et la restauration des jeunes internationaux et de leurs animateurs. Dans cette hypothèse, la contractualisation se ferait entre CONCORDIA et l'opérateur en archéologie.

Si ce projet ne pouvait aboutir, il serait proposé à CONCORDIA d'intervenir comme les années précédentes, pour la reconstruction de murailles sous la Porte des Tours. La commune verserait alors une participation financière estimée à 5.661 € et contribuerait également à l'hébergement et la restauration des jeunes internationaux et de leurs animateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions, approuve les projets évoqués ci-dessus et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **Travaux SDE 24**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne pour faire réaliser, pour le compte de la commune de Domme, les travaux suivants, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir :

##### Renouvellement du projecteur n° 173 (Esplanade de la Barre).

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 412,07 €, sachant qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50 % de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance).

##### Enfouissement des réseaux France Telecom rue Eugène Le Roy.

En vertu des dispositions prévues à l'article 2 de la loi MOP, le SYNDICAT DEPARTEMENTAL est désigné, en qualité de maître d'ouvrage, pour faire réaliser, pour le compte de la commune, les travaux RUE EUGENE LE ROY, travaux de génie civil à la charge de la commune (tranchée commune, gaines et chambres de tirage) pour un montant HT de 2 475,34 €, soit un montant TTC de 2 970,41 €.

#### **Branchement de gouttières**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le devis de l'entreprise Jean-Louis Laval, d'un montant HT de 372,00 €, pour la réalisation de travaux de branchement de gouttière sur l'Hôtel du Gouverneur, travaux réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Agence Postale Communale, et autorise le Maire à le signer.

**Multiple Rural : consultation  
Pour engager un  
coordonateur SPS et un  
bureau de contrôle**

Le Maire rappelle le projet de création d'un Multiple Rural dans les locaux de l'ancienne Poste. Il indique que ce projet nécessite l'engagement d'un coordonateur SPS et d'un bureau de contrôle. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder à une consultation. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à procéder à une consultation en vue d'engager un coordonateur SPS et un bureau de contrôle pour le projet de création d'un Multiple Rural dans les locaux de l'ancienne Poste.

**Avenants aux conventions  
D'honoraires de maîtrise  
D'œuvre de M. Grassi**

Le Maire présente deux avenants aux conventions d'honoraire de M. Vincent Grassi, maître d'œuvre des projets de création d'un Multiple Rural et de création d'un Atelier Technique, avenants visant à définir le montant des honoraires en fonction de l'estimation des travaux au stade des projets. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte ces avenants et autorise le Maire à les signer.

**Assurance statutaire du  
Personnel communal pour  
L'année 2018**

Le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer contre les risques demeurant à sa charge. Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à signer le ou les contrats CNP Assurances pour l'année 2018.

**Communications**

Multiple Rural et Atelier Technique

Roger Armagnac, Maire-Adjoint, présente les plans des projets du Multiple Rural et de l'Atelier Technique.

Parcours du moulin aux carrières de pierre meulières

Michel Ozanne et Francis Cousin indiquent, qu'en partenariat avec l'Association des Moulins, un parcours de 8 km va être mis en place du Moulin du Roy aux carrières de Pierre Meulières de la Plaine de Bord, agrémentés de panneaux explicatifs. Le coût de cette opération est estimé à 4.000 € environ, comprenant la prestation d'une historienne, la conception et la réalisation des panneaux et la réalisation de fiches. Le Maire indique :

- que sur la phase communication de cette opération, l'ASTD peut apporter son concours ;
- que ce type de cheminement est susceptible d'être subventionné tant par le Département que par l'Europe et qu'il serait judicieux d'établir un dossier de demande de financement.

Fait à Domme, le 15 novembre 2017.